



Le 24 février 2022

L'hon. Dominic Leblanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

L'hon. Ginnette Petitpas Taylor, ministre de l'APECA
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0A6

Par courriel : dominic.leblanc@parl.gc.ca; ginette.petitpastaylor@parl.gc.ca

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick (CCNB) s'adresse à vous aujourd'hui pour vous exprimer ses craintes à propos du projet proposé concernant les puits de pétrole en eaux profondes à Bay du Nord. Nous vous exhortons, ainsi que vos collègues du Cabinet et les membres de votre caucus, à avoir le courage de refuser ce projet au profit d'un investissement réellement transformateur afin de convertir les provinces canadiennes dépendantes des combustibles fossiles en puissances éconergétiques.

Avant de prendre une décision définitive concernant Bay du Nord, nous vous demandons de tenir compte des points suivants :

- Situé à Flemish Pass, à environ 500 kilomètres à l'Est de St. John, le projet de forages pétroliers au large de Bay du Nord (BdN) recèle, selon la Newfoundland and Labrador Oil & Gas Industries Association (NOIA), un potentiel d'un milliard de barils de pétrole¹. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a effectué une évaluation environnementale (EE) du projet, et le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique devrait prendre une décision à cet égard d'ici au 6 mars.
- Comme cette évaluation environnementale est profondément biaisée, elle ne peut pas servir de base pour déterminer si ce projet doit aller de l'avant. Veuillez également noter les aspects suivants :

¹ <https://www.noia.ca/2021/11/billion-barrel-bay-du-nord-oil-project-reboot/>

1. Il est impossible d'aligner le projet de Bay du Nord sur la nécessité urgente, et tout aussi importante, de réduire immédiatement et radicalement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada et dans le monde.
 2. En effet, l'évaluation environnementale part du principe que le projet de Bay du Nord permettra de produire environ 300 millions de barils de pétrole durant sa durée de vie. Nous savons maintenant que ce potentiel est plus proche de un milliard de barils, soit de 300 % supérieur. À un tel niveau, la production occasionne environ 430 millions de tonnes de CO₂e (y compris les émissions en aval), soit l'équivalent des émissions de 100 usines au charbon durant une année entière².
 3. N'oublions pas qu'aux États-Unis, un juge fédéral a récemment annulé des concessions gazières et pétrolières dans le Golf du Mexique. Ce juge a estimé que l'administration Biden n'avait pas suffisamment tenu compte des répercussions sur le changement climatique lors de l'octroi des concessions en 2021.
 4. Dans un rapport de référence publié en 2021, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a conclu que, pour atteindre la carboneutralité d'ici à 2050, il faut bannir tout nouveau projet d'exploitation pétrolière, gazière ou minier³. Or, le Canada s'est engagé envers la carboneutralité. Notre pays ne peut donc plus approuver de nouveaux projets d'expansion de combustibles fossiles. Les émissions de carbone issues de la production gazière, pétrolière et minière à plein régime actuelle du monde provoqueront déjà une hausse des températures mondiales supérieure à 1,5°C, ce qui sape nos engagements envers l'Accord de Paris⁴.
 5. Les auteurs de l'évaluation environnementale répètent les allégations d'Equinor, le promoteur du projet, selon lesquelles le projet de Bay du Nord produira deux fois moins d'émissions que les autres installations de forage de Terre-Neuve. Or, aucune donnée probante n'appuie cette allégation. Cette analyse ne tient pas compte des émissions en aval.
 6. L'analyse climatique présentée dans le rapport de l'évaluation environnementale repose sur une cible incorrecte d'« une réduction de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici à 2030 », car, en juillet 2021, le gouvernement a élevé sa cible à une réduction de 40-45 % d'ici à 2030.
- Dans son examen scientifique de l'évaluation environnementale, le ministère des Pêches et Océans affirme ce qui suit : « Au cours de son examen de l'étude d'impact environnemental, la Direction des sciences du MPO a relevé de nombreux cas de caractérisation erronée ou d'omission de recherches disponibles dans la documentation citée. Dans l'ensemble, les renseignements de référence déclarés étaient incomplets et périmés pour presque tous les chapitres examinés par la Direction des sciences du MPO. Cela a créé un biais et considérablement miné la fiabilité et la crédibilité du processus d'évaluation, qui a parfois conduit à des conclusions inappropriées. Dans sa forme actuelle, et tant que les problèmes relevés dans le présent rapport ne sont pas réglés, l'étude d'impact environnemental n'est pas considérée comme une source d'information fiable pour les processus décisionnels. »⁵

² <https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gases-equivalencies-calculator-calculations-and-reference>

³ <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>

⁴ http://ggon.org/wp-content/uploads/2019/12/GGON_OilGasClimate_English_Dec2019-1.pdf

⁵ https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2022/2022_003-fra.pdf.

- Des répercussions environnementales considérables : l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a dégagé « nombre d'effets environnementaux négatifs » graves, mais n'a pas expliqué ce qui faisait que ces répercussions ne répondaient pas aux critères des répercussions environnementales *importantes*.
- D'une profondeur d'un maximum de 1200 mètres, Bay du Nord est le premier projet de production pétrolière en eaux profondes du Canada. Comment se fait-il que l'AEIC n'exige pas la présence d'un système de confinement ou d'une unité de forage à proximité du projet? En cas d'explosion, il faudrait jusqu'à 36 jours pour acheminer un système de confinement et 100 à 115 jours pour obtenir une unité de forage sur place; or, durant ce temps, le puits hors de contrôle émettrait des millions de litres de pétrole dans l'Atlantique Nord. En Alaska, les exploitants doivent être en mesure d'avoir une unité de forage sur place dans les 24 heures⁶.

Monsieur le ministre, Madame la ministre, la crise qui touche le climat et la biodiversité exige que les gouvernements prennent des mesures décisives, notamment pour assurer la transition ordonnée du secteur énergétique vers l'électricité et les sources d'approvisionnement énergétique non polluantes. Le gouvernement doit donc dire non au projet de Bay du Nord et interdire l'exploitation pétrolière et gazière en haute mer. Les investissements tels que celui du projet de Bay du Nord n'ont pas d'avenir économique à long terme. Même à Terre-Neuve et Labrador, bastion de l'exploitation du pétrole, des milliers de personnes ont manifesté pour réclamer une transition juste pour les communautés et les travailleurs^{7,8}, et de récents sondages menés dans la province ont montré qu'une vaste majorité de personnes étaient en faveur de l'adoption des énergies propres et d'une transition juste⁹. Il est vital de procéder à cette transition pour éviter un effondrement économique similaire à celui qui a affecté la pêche à la morue. Au lieu de consacrer de l'argent à un autre projet pétrolier, le gouvernement doit investir dans une transition juste pour les travailleurs de T.-N.

Le projet de Bay du Nord va directement à l'encontre des cibles climatiques mondiales, nationales et provinciales et représente un doublement de l'investissement dans l'industrie des combustibles fossiles à une période où nous avons besoin de passer aux sources d'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. Il survient aussi après une évaluation environnementale biaisée et des conclusions du MPO selon lesquelles l'évaluation était « biaisée » et contenait des « conclusions inappropriées ».

Nous exhortons tous les membres du Parlement et du Cabinet du Nouveau-Brunswick à rejeter le projet de Bay du Nord au profit des énergies propres et non polluantes. C'est maintenant qu'il faut développer les mécanismes de soutien financiers et sociaux nécessaires pour mettre le Canada et la région de l'Atlantique sur la voie d'un avenir réellement durable à long terme.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

⁶ <https://www.federalregister.gov/documents/2016/07/15/2016-15699/oil-and-gas-and-sulfur-operations-on-the-outer-continental-shelf-requirements-for-exploratory>

⁷ <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/friday-climate-change-rally-1.5299400>

⁸ <https://www.saltwire.com/atlantic-canada/news/newfoundland-and-labrador-residents-want-to-go-green-poll-100602670/>

⁹ <https://canadians.org/update/poll-atlantic-canadians-overwhelmingly-want-shift-fossil-fuels-support-workers-and-equity>

Respectfully,



Louise Comeau
Director of Climate Change and Energy Solutions



Matthew Abbott
Directeur de la conservation marine

Cc : René Arseneault
Jenica Atwin
Serge Cormier
Wayne Long
Hon. Steven Guilbeault, Ministre de l'Environnement et du Changement climatique